

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 56

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELLE MILON / M. PATRICK BORE

OBJET

Coopération décentralisée - Appel à Projets du Ministère de l'Europe et des Affaires
Etrangères promouvant l'ENGagement en VOLontariat des jeunes dans le cadre
d'une mobilité internationale
Le Projet EnVoL

**Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes**

PRESENTATION

Pour mémoire,

Le rapport n°1 de la CP du 10 février 2017 entérinait le soutien de la collectivité au projet EnVoL. Il en validait la perception de la recette de 97.000 euros du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE), le reversement par le CD13 de cette somme à la structure de coordination, et validait l'engagement complémentaire de 110.000 euros du Conseil Départemental.

Le présent rapport a pour objet de présenter les modalités de l'engagement de 110.000 euros de la collectivité et d'en autoriser la dépense.

Rappel descriptif du projet EnVol,

Nom du Projet : EnVol – Engagement Volontaire

Thématiques : Mobilité internationale - Service Civique à l'international – Volontariat européen - Coopération Décentralisée

Chef de File : le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Structure opérationnelle : Association Eurocircle

Partenaires du projet :

- **les collectivités locales françaises**
 - o La Mairie d'Aix-en-Provence,
 - o La Mairie de La Ciotat,

- **Les collectives locales étrangères :**
 - o La Mairie de Haïfa (Israël),
 - o La Mairie d'Etchmiadzine (Arménie),
 - o La Mairie de Pecs (Hongrie),
 - o La Mairie de Singen (Allemagne).
 - o La Mairie de Gênes (Italie).

Co-Financeur du Projet :

Le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE)

Le CD13 et les partenaires du projet souhaitent s'engager dans une politique de lutte active contre le chômage, et contre celui des jeunes en particulier.

Le projet « ENVOL » entend promouvoir l'Engagement Volontaire et la mobilité internationale comme un outil d'accompagnement vers l'emploi. Il a pour objectif de permettre à 30 jeunes de bénéficier d'une mobilité internationale aujourd'hui clairement identifiée comme une aide à l'insertion sociale et professionnelle.

Les bénéficiaires directs du projet « ENVOL » sont au total 30 jeunes entre 18 et 30 ans, incluant à 33% les JAMOs (jeunes ayant moins d'opportunités) ou NEETs (not in education, employment ou training).

Nombre de jeunes concernés par une mobilité dans le cadre du projet (répartition prévisionnelle) :

- 25 jeunes des BdR qui partiront en service civique,
- 5 jeunes qui seront accueillis comme volontaires européens dans les BdR,

L'association Eurocircle, structure spécialisée dans la mobilité internationale, aura la charge de coordonner l'ensemble des mobilités de jeunes et de fédérer le réseau des structures d'accueil des jeunes tant sur le territoire français que sur les territoires étrangers partenaires.

C'est cette structure qui est bénéficiaire des financements du MEAE et des 79.700 € du CD13.

Budget

Postes de recettes :

CD Bouches du Rhône	110.000 EUR
▪ Numéraire	79.700
▪ Valorisation	30.300
Mairies Françaises	12.000 EUR
▪ La Ciotat	7.000
▪ Aix-en-Provence	5.000
Mairies Etrangères	3.000 EUR
MEAE	97.000 EUR
TOTAL :	222.000 EUR

Il est proposé que le soutien de la collectivité d'un montant de 110.000 € soit réparti comme suit :

- Direction de la Jeunesse : 24 700 €
- Direction des Relations internationales et des Affaires européennes : 85 300 € dont 55 000 € de participation financière et 30 300 € de valorisation des moyens matériels et humains mis en œuvre.

La dépense de 24 700 € de la Direction de la Jeunesse a été par ailleurs autorisée en commission permanente de décembre 2016.

PROPOSITIONS

En cas de décision favorable, il conviendra de vous prononcer favorablement sur :

- l'engagement de 110 000 € du Conseil Départemental tel que présenté dans le dossier de candidature déposé auprès du MEAE.
- la participation financière relevant de la direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes d'un montant de 55 000 €.
- l'autorisation donnée à la Présidente du Conseil départemental de signer une convention de partenariat conforme à la convention type pour toute subvention supérieure ou égale à 23 000 €,

- la validation, pour toute subvention affectée à un projet spécifique, du principe d'un versement unique pour les subventions d'un montant en deçà de 23 000 € et du principe d'un versement échelonné, en 2 mandatement, pour les subventions d'un montant supérieur ou égal à 23 000 €.

La dépense d'un montant de 55 000 € sera imputée sur le chapitre 65 du budget départemental.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL